



**INSTITUT de FORMATION d'AIDES-
SOIGNANTS du LYCEE des METIERS
FRANCOIS MITTERRAND
CHATEAU-CHINON**

**INFORMATIONS SUR LE DOSSIER
DE CANDIDATURE 2023
DONNANT ACCES A LA FORMATION
AIDE-SOIGNANT(E)**

Adresse : IFAS Lycée des Métiers François Mitterrand
1 Rue Pierre Mendès-France
58120 CHATEAU-CHINON

Téléphone : 03.86.79.48.00

Courriel : ifas.chchinon@ac-dijon.fr

Site Web : <http://lyc58-fmitterrand.ac-dijon.fr/>

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

CONDITIONS D'ACCES AUX EPREUVES DE SELECTION

Selon l'arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, article 1er :

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve de sélection.
- Etre âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Trois voies d'accès pour la formation Aide-Soignant :

- ⇒ la formation initiale
- ⇒ la formation professionnelle continue, sans condition d'une durée minimale d'expérience professionnelle
- ⇒ la validation des acquis de l'expérience professionnelle dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé

Sont dispensés de l'épreuve de sélection :

- Les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :
 - ⇒ justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes
 - Ou
 - ⇒ justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 h relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins 6 mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Ces personnels sont admis en formation sur décision du directeur de l'IFAS de Château-Chinon, et sous réserve d'une prise en charge des coûts de la formation.
- Les personnes recrutées par apprentissage
 - ⇒ justifiant d'une promesse d'embauche en apprentissage ou de la copie du contrat d'apprentissage

Le directeur de l'IFAS de Château-Chinon procède à l'admission directe en formation des apprentis sur la base des documents transmis à l'inscription :

 - Dossier d'inscription à l'IFAS et les documents demandés
 - Dossier de pré-inscription du CFA Education Nationale complété

CAPACITE D'ACCUEIL

Les candidats sont admis dans la limite de la capacité d'accueil autorisée par le Conseil Régional soit 30 places.

Conformément à l'article 11 de l'Arrêté du 7 avril 2020, un minimum de 20% des places est proposé aux Agents des Services Hospitaliers ou agents de service soit 6 places.

NB : le nombre de places ouvertes ne s'applique pas aux candidats inscrits dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience professionnelle

FINANCEMENT DE LA FORMATION

- Gratuité de la formation pour les élèves issus de la formation initiale
- Prise en charge des coûts de la formation par les employeurs via l'OPCO pour les salariés et les apprentis
- Prise en charge des coûts de la formation par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté (sur conditions) ou par le Pôle Emploi (sous conditions) pour les demandeurs d'emploi inscrits.

Les candidats relevant de la Formation Continue (salariés et demandeurs d'emplois) doivent prendre contact avec notre organisme formation, le GRETA 58, pour le dossier de prise en charge financière.

Le CFA de l'Education Nationale instruit le dossier de financement avec l'employeur et son OPCO pour les apprentis.

MODALITES D'ADMISSION

Selon l'arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, la sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base :

- Du dossier de candidature
- D' un entretien d'une durée de 15 à 20 minutes permettant d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat ainsi que son projet professionnel.
Il peut être réalisé à distance.

L'épreuve de sélection est destinée à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation aide-soignante en lien avec les attendus nationaux :

- intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité
- qualités humaines et capacités relationnelles
- aptitudes en matière d'expression écrite
- capacité d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique
- capacités organisationnelle

CALENDRIER DES SELECTIONS

Dates	Evénements	Informations
A partir du Lundi 29 Janvier 2023	Téléchargement Retrait des dossiers	Téléchargement sur le site http://lyc58-fmitterrand.ac-dijon.fr/ Demande par mail : ifas.chchinon@ac-dijon.fr Retrait des dossiers d'inscription à l'accueil du Lycée des Métiers François Mitterrand 1 Rue Pierre Mendès-France 58120 Château-Chinon à partir du 24 Janvier 2023
Samedi 04 mars 2023 9h-17h	Portes ouvertes IFAS	Lycée des Métiers François Mitterrand 1 Rue Pierre Mendès-France 58120 Château-Chinon
A partir du Mercredi 1 ^{er} Février 2023	Dépôt des dossiers d'inscription par les candidats	A déposer à l'accueil du secrétariat du Lycée des Métiers François Mitterrand. Tous les jours de 8H00 à 17H00
Vendredi 16 juin 2023	Clôture du dépôt des dossiers d'inscription	Dernier délai 16H00
Semaines 20 à 26	Etude des dossiers de candidature et entretiens de sélection avec les candidats	Entretiens de sélection menés par les jurys (composés de Formateurs et de Professionnels de santé) Un classement sera fait pour établir une liste principale et une liste secondaire.
Vendredi 30 juin 2023	Affichage des résultats	A partir de 14H00, affichage des résultats de la sélection sur le hall d'accueil du lycée et sur le site http://lyc58-fmitterrand.ac-dijon.fr/ Envoi du courrier le jour même (Important : aucun résultat ou renseignement ne sera donné par téléphone)
Pour le 10 juillet	Validation de son inscription par le candidat	Chaque candidat dispose d'un délai <u>de sept jours ouvrés</u> pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est réputé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire
Vendredi 7 Juillet 2023	Pré-rentrée	Présentation de la formation, rencontre d'anciens élèves, consignes de rentrée et bilan GRETA58 pour les élèves relevant de la formation continue

Démarrage de la formation : Lundi 28 aout 2023

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pièces à fournir par tous les candidats pour la constitution du dossier

- La fiche d'inscription remplie et signée
- Une photo d'identité récente, en couleur, format 4,5 X 3,5, collée à l'emplacement réservé
- Une copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité. (**Uniquement** Carte Nationale d'Identité ou Passeport)
- Une lettre de motivation manuscrite
- Un curriculum vitae
- Un document manuscrit de deux pages maximum relatant une situation professionnelle ou personnelle vécue en rapport avec le métier ou votre projet professionnel
- L'attestation CNIL complétée, datée et signée, pour la publication des résultats de concours sur le site Web du lycée. (Page 5 de cette notice)

A fournir en fonction de votre situation :

- Pour les titulaires d'un diplôme : la copie des originaux de vos diplômes
- Pour les élèves en terminale : vos trois derniers relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Pour les personnes ayant déjà travaillé : les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur
- Le cas échéant, une attestation de suivi de préparation au concours d'aide-soignant
- Si vous le souhaitez, tout document permettant de valoriser votre expérience en rapport avec le métier

Si votre candidature est retenue,

dossier médical à fournir à la rentrée du 28 AOUT 2023.

VACCINATIONS ET RADIOLOGIE PULMONAIRE

Votre entrée à l'IFAS ne sera autorisée qu'à réception au plus tard le 1^{er} jour de la rentrée :

A fournir **OBLIGATOIREMENT** pour pouvoir suivre la formation :

- ✓ **D'un certificat médical émanant d'un médecin agréé** (liste disponible sur le site de l'ARS) attestant que « votre état de santé est compatible avec l'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant ».
- ✓ **Du compte-rendu de la radiologie pulmonaire** de moins d'un an (obligatoire)
- ✓ **Pass-vaccinal à jour COVID19**
- ✓ **Fournir une attestation médicale de vaccinations contre :**
 - La diphtérie,
 - Le tétanos,
 - La poliomyélite
 - La tuberculose (vaccination par le BCG : obligation et modalités pour les élèves et les étudiants définies dans les articles L. 3112-1, R. 3112-1 et R. 3112-2 du Code de la Santé Publique)
 - La COVID 19
- ✓ **Fournir la preuve d'immunisation contre l'HEPATITE B :** présenter les résultats biologiques attestant la présence d'Ac anti-Hbs au taux efficace.
Concernant la vaccination contre l'hépatite B, **aucune dérogation n'est possible à l'obligation vaccinale** pour les élèves et étudiants souhaitant s'engager dans des formations médicales, pharmaceutiques et paramédicales.

Vaccinations recommandées pour ces professionnels de santé :

- Rubéole (pour les femmes)
- Coqueluche
- Rougeole
- Varicelle
- Grippe



L'affichage des résultats de l'admission sur dossier de candidature à l'Institut de Formation Aides-Soignants du Lycée des Métiers François Mitterrand paraîtra sur le site Web du lycée.

Selon la CNIL¹, le droit de regard sur ses propres données personnelles vise aussi bien la collecte des informations que leur utilisation. Ce droit d'être informé est essentiel car il conditionne l'exercice des autres droits tels que le droit d'accès ou le droit d'opposition.

**« Toute personne a la possibilité de s'opposer, pour des motifs légitimes
à figurer dans un fichier ».**

A ce titre, il vous est demandé de **cocher la réponse qui vous convient** ci-dessous :

- J'accepte** que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l'IFAS du Lycée des Métiers François Mitterrand.
- Je refuse** que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l'IFAS du Lycée des Métiers François Mitterrand.

NOM (de jeune fille, suivi du nom d'épouse) - **Prénom** :

Date : __ / __ / 2023

Signature,

SALARIE

Nature du contrat : Intérim CDD CDI

Du au

Entreprise :
.....
.....

Adresse :



/.../.../.../.../.../

Adresse mail :

Situation au 1^{er} Sept. 2023 (*démarrage de l'action*)

Orienté sur l'action par : Pole Emploi Mission Locale CAP Emploi Entreprise

Autre :

Nom du conseiller (Pole Emploi/MILO/Cap emploi) :

DIPLOMES :

Dernière classe suivie en formation Initiale :

Date de sortie du système scolaire : /.../.../ /.../.../ /.../.../

Jour mois année

Liste des diplômes obtenus :

..... Date d'obtention : /.../.../ /.../.../ /.../.../

Jour mois année

..... Date d'obtention : /.../.../ /.../.../ /.../.../

année

Jour mois

..... Date d'obtention : /.../.../ /.../.../ /.../.../

année

Statut à l'égard du handicap

Travailleur handicapé : Oui Non

En instance de décision CDAPH

Travailleur invalide : 1^{ère} catégorie 2^{ème} catégorie 3^{ème} catégorie

Accidenté du travail ou maladie professionnelle

* Cochez la case correspondante